

29-10-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 29 OCTOBRE 2019 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.
Le conseiller M. Gyslain Loyer est absent.

394-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Achat d'une couronne pour le jour du Souvenir – Légion royale canadienne;
4. Services professionnels pour la réalisation des opérations sur les installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées;
5. Déneigement et enlèvement de la neige – Modification des rues;
6. Contrat – Casse-croûte CPD;
7. Contrat – Entretien et déneigement de la patinoire du CPD;
8. FEPTU – Demande de prolongation;
9. Acceptation du cahier de charges LO-AP01.01-2019 – Sentiers multifonctionnels;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

395-2019

Achat d'une couronne
pour le jour du Souvenir
Légion royale canadienne

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de 125 \$ pour l'achat d'une couronne afin de souscrire à la campagne du Coquelicot en mémoire de nos anciens combattants pour le jour du Souvenir, auprès de la Légion royale canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

396-2019

Services professionnels
pour la réalisation des
opérations sur les instal-
lations de production
et de distribution d'eau
potable ainsi que des ins-
tallations de pompage et
de traitement des eaux
usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le suivi réglementaire des ouvrages d'eau potable et des eaux usées;

SUITE DE LA RÉOLUTION 396-2019

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été réalisées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la proposition de Nordikeau, pour leurs services professionnels pour la réalisation des opérations sur les installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées, pour un montant total de 27 568,82 \$ excluant les taxes.

Dépense de 19 970 \$ prise à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.
 Dépense de 7 598,82 \$ prise à même les surplus accumulés du fonds d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

397-2019

Déneigement et enlèvement de la neige –
 Modification des rues

CONSIDÉRANT la résolution 381-2019 qui amendait le contrat 8806-19-4906 établi par le MTQ pour le déneigement et l'enlèvement de la neige pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être abrogée puisqu'il y a des modifications à apporter parmi les rues à ajouter;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'abroger la résolution 381-2019;
2. d'ajouter les informations contenues dans le tableau suivant au contrat de déneigement du MTQ n° 8806-19-4906 :

Liste des rues à déneiger	
Suzanne, rue	+0.456 km
Beaulieu, rue	0.122 km
Bissonnette, rue	+0.170 km
Rainville, rue	0.312 km

Enlèvement et transport de la neige	
<u>Chemin Barrette</u> (entre la rue Principale et la fin du trottoir, terrain vacant, uniquement le côté du trottoir)	0.127 km
<u>Chemin de Joliette</u> (à partir du #10 jusqu'à la rue Georges, enlèvement de la neige sur les deux côtés)	0.180 km - 0.052 km déjà au contrat = <u>0,128 km</u>
<u>Chemin de Joliette</u> (à partir de la rue Georges jusqu'au 320 chemin de Joliette, enlèvement de la neige uniquement sur le côté du trottoir)	0.227 km

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

398-2019

Contrat casse-croûte au centre Pierre-Dalcourt

CONSIDÉRANT QUE le casse-croûte doit être en fonction au centre Pierre-Dalcourt;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été réalisées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la proposition de Casse-croûte Haloa pour l'exploitation du casse-croûte pour la période hivernale 2019-2020 pour un montant de 9 500,00 \$ avant taxes et conditionnellement à la présentation d'une preuve d'assurance-responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

399-2019

Contrat d'entretien et déneigement de la patinoire au centre Pierre-Dalcourt

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du centre Pierre-Dalcourt doit être déneigée et entretenue pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été réalisées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, d'accepter la proposition de M. Geoffroy pour effectuer l'entretien et le déneigement de la patinoire au centre Pierre-Dalcourt pour la période hivernale 2019-2020, pour un montant de 17 000 \$ avant taxes et conditionnellement à la présentation d'une preuve d'assurance-responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

400-2019

FEPTEU – Demande de prolongation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis le 22 février 2017 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, signifiant son admissibilité au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour un montant de 2 180 290 \$, représentant quarante pourcent du coût pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux admissibles au programme FEPTEU devront être terminés au plus tard le 31 mars 2020;

SUITE DE LA RÉOLUTION 400-2019

CONSIDÉRANT les résolutions 252-2016 (mandat à l'ingénieur), 125-2018 (mandat à l'architecte), 258-2018 (mandat à l'entrepreneur) ainsi que 313-2018 (signature du protocole d'entente du FEPTU pour la station de traitement des eaux usées);

CONSIDÉRANT la signature du protocole d'entente du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) en date du 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour les travaux relatifs au projet de construction de la station d'épuration sont complétés à 99 pourcent (montant basé sur la valeur des travaux réalisés, mais excluant la retenue contractuelle);

CONSIDÉRANT la nature desdits travaux à être réalisés ne permettent pas de croire que le projet respectera les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation provisoire n'est pas effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de six (6) mois pour effectuer les travaux de la station d'épuration selon les normes du FEPTU, présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

401-2019

Acceptation du cahier de charges LOAP01.01-2019
Sentiers multifonctionnels

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter le cahier de charges LP-AP01.01-2019 pour la conception et le plan d'aménagement pour un parc de sentiers multifonctionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

402-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 07.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».